

LES MISSIONS

DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

DU PAYS DE NEMOURS

Les missions des RAM, définies par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, sont les suivantes :

- **Informers tant les parents que les professionnels de la petite enfance :**
 - Informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire ; centraliser les demandes d'accueil spécifiques et orienter objectivement les familles,
 - Informer de façon générale en matière de droit du travail et orienter vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques,
 - Sensibiliser les parents à leur statut de particulier employeur, et notamment sur les obligations qui en découlent,
 - Informer sur les conditions d'accès et d'exercice de la profession d'assistant maternel.

- **Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles :**
 - Constituer un lieu d'échanges et de rencontres ouvert aux parents, enfants et professionnels de la petite enfance,
 - Favoriser la formation professionnelle.



Pays de NEMOURS